

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de BOUYGUES E&S AQUITAINE en date du 06 février 2025 ;

Considérant que l'entreprise BOUYGUES E&S AQUITAINE doit procéder à des travaux de renouvellement câble électrique BT CPI en souterrain sur la **rue de Lalande, rue Lavoisier, rue Gustave Eiffel, rue Racine, rue du 19 mars 1962 et allée de Landotte** à Carbon-Blanc ;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1 :

La société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES est autorisée, à compter du **10 mars 2025** et pour une **durée de 180 jours**, à effectuer le renouvellement des câbles réseaux : **rue de Lalande, rue Lavoisier, rue Gustave Eiffel, rue Racine, rue du 19 mars 1962 et allée de Landotte** à Carbon-Blanc ;

### ARTICLE 2 :

Basculement de la circulation sur la chaussée opposée ;

### ARTICLE 3 :

Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux ;

### ARTICLE 4 :

En cas de débordement sur le trottoir, une déviation piétonne devra être mise en place ;

### ARTICLE 5 :

La signalisation sera mise en place et conservée par l'entreprise BOUYGUES E&S AQUITAINE, conformément à la réglementation en vigueur ;

### ARTICLE 6 :

Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de l'entreprise BOUYGUES E&S AQUITAINE ;

### ARTICLE 7 :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 06 février 2025  
Le Maire-Adjoint,  
Par Délégation,



Jean-Luc LANCELEVEE.

